

UNION DES COMORES

Unité – Solidarité – Développement



Le Président

Moroni, le 05/11/2023.

DECRETN° 23-113 / PR

Portant nomination d'Officiers de l'Armée Nationale de Développement.

LE PRESIDENT DE L'UNION

- VU la constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par le référendum du 30 juillet 2018 ;
- VU la loi N°14-035/AU du 22 décembre 2014, modifiant et complétant certaines dispositions de la loi N°97-006/AF du 21 juillet 1997, portant statut des personnels militaires de la République Fédérale Islamique des Comores ;
- VU la loi N°97-010/AF du 21 juillet 1997, portant création, mission, organisation et fonctionnement de l'Armée Nationale de Développement ;
- VU le Décret N°98-204/PR du 20 novembre 1998, fixant les conditions d'ancienneté et de qualification requises pour l'avancement des militaires ;
- VU le Décret N°05-010/PR du 29 janvier 2005, modifiant certaines dispositions des articles 16, 17, 18 et 19 du décret N°98-204/PR du 20 novembre 1998 fixant les conditions d'ancienneté et de qualifications requises pour l'avancement des militaires ;
- VU le Décret N°22-038/PR du 09mai 2022, relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores ;
- VU les nécessités dela Défense ;

Sur proposition du Chef d'état-major de l'Armée Nationale de Développement ;

DECREE

ARTICLE 1^{er}: Les Officiers de l'Armée Nationale de Développement dont les noms suivent sont nommés, à compter du 1^{er} janvier 2024.



Au grade de Chef de Bataillon ou Chef d'Escadron

Capitaine	ALI ABDOU MHADJOU	matricule	85 641 005
Capitaine	MOHAMED ISSOUFA BOUNOU	matricule	85 643 006

Au grade de Capitaine, de Lieutenant de Vaisseau ou Médecin des Armées

Enseigne de Vaisseau de 1 ^{ère} Classe	NASSER ISSA RAMADHANE	matricule	10 851 012
Enseigne de Vaisseau de 1 ^{ère} Classe	MAHMOUD MOUSSA	matricule	10 781 010
Enseigne de Vaisseau de 1 ^{ère} Classe	AMIRDINE MZE HAMADI	matricule	08 861 046
Enseigne de Vaisseau de 1 ^{ère} Classe	CHAMSIDINE SIRADJI	matricule	09 872 007
Enseigne de Vaisseau de 1 ^{ère} Classe	ELMIR MOHAMED	matricule	10 882 005
Interne des hôpitaux des Armées	MARIAMA ABDOULBASTOI	matricule	09 922 002
Interne des hôpitaux des Armées	ISMAEL MOGNEDAO SOILHA	matricule	09 901 001
Interne des hôpitaux des Armées	FAHARDINE MOURCHIDI	matricule	07 863 001
Interne des hôpitaux des Armées	MOHAMED ELHAD DAIRA	matricule	10 871 002
Lieutenant	DHOHIR ABDOU	matricule	93 682 067
Lieutenant	ARSENE AMBOUDI	matricule	11 913 030
Lieutenant	FATIMA AHMED ALI	matricule	01 803 075
Lieutenant	EL-ANZIZE BEN SAINDOU	matricule	12 913 813
Lieutenant	ABDALLAH YOUSSEOUF MOUSTAKIM	matricule	12 893 004
Lieutenant	BOINALI GHOULEM	matricule	11 873 031

Au grade de Lieutenant

Sous-lieutenant	ZAINABA SAID AHMED	matricule	15 901 012
Sous-lieutenant	SAMRAT AHMED BEN AHMED	matricule	14 962 005
Sous-lieutenant	MDAHOMA ASSUDINE	matricule	14 961 004
Sous-lieutenant	CHIPIER KAISSOIRIA	matricule	13 921 006
Sous-lieutenant	MHOUMADI AHAMADA WIDAD	matricule	21 915 002
Sous-lieutenant	SAMIR LAHADJI AHAMADA	matricule	21 897 003
Sous-lieutenant	MISBAHOU HOUMADI	matricule	21 886 052
Sous-lieutenant	IBRAHIM IRMANE	matricule	21 896 009
Sous-lieutenant	YOUSSOUF IBRAHIM	matricule	87 641 003
Sous-lieutenant	RADJABOU ABDOU	matricule	83 591 014
Sous-lieutenant	MSOILI ALLAOUI	matricule	86 632 150
Sous-lieutenant	SAID MOHAMED SOILIHI	matricule	85 661 022



Au grade de Sous-lieutenant ou Enseigne de vaisseau 2^{ème} Classe

Aspirant	BEN HACHIM DHEREM	matricule	12 902 258
Aspirant	ABDOU MOUHDI MOHAMED	matricule	19 941 543
Aspirant	ABDOURAHIM BEN MOUSSA	matricule	19 981 542
Aspirant	BAKARY AZAD	matricule	15 921 013
Aspirant	ANNIATI ALI DJAMBAE	matricule	15 961 011
Aspirant	ABDOU AHAMADA NADHOIR	matricule	12 892 062
Aspirant	AL-HADJI ATTOUMANE	matricule	17 983 002

Au grade d'Aspirant

Elève-officier	FAT-HOU ANKILI ALI	matricule	19 951 388
Elève-officier	SAID YAAYA AZAD	matricule	16 881 138
Elève-officier	DJAOUTHIA MOHAMED	matricule	16 922 074
Elève-officier	FAHAD MOHAMED	matricule	22 961 081
Elève-officier	MOHAMED EL-AMIN	matricule	16 941 155
Elève-officier	AYMANE BACAR MMADI	matricule	19 951 064
Elève-officier	SOIDRIDINE BEN ISSOUFA	matricule	22 013 384
Elève-officier	YAHAYA DJAYAD	matricule	21 991 004
Elève-officier	CHAHARI CHAAMBANE	matricule	19 971 350

ARTICLE 2: Le Délégué auprès de la Présidence de l'Union, chargé de la Défense et le Ministre des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

